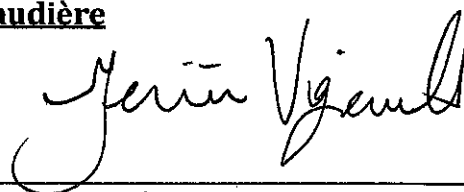


## Réunion du Conseil d'établissement de l'école Lanaudière

Procès-verbal du 23 mai 2017

Lieu : Salle du personnel - 19h



Présences	Absences
Mathieu Lachance, directeur	
<b>Parents</b>	
Geneviève Vigneault, Maude Boutet, Marie-Ève Cardinal, Simon Chavarie, Elisabeth Vallet	
<b>Représentants-écoles</b>	
Dominique Sterlin, Louis Laroche, Chantal Lecompte, Anne-Sophie Aubry, Carmen Chevalier (Service de garde)	

### 1. Ouverture de la rencontre

Quorum obtenu - la rencontre débute à 19

### 2. Mot de bienvenue

Élisabeth Vallet accepte d'être la secrétaire pour la rencontre.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

Maude Boutet propose l'adoption de l'ordre du jour et Marie-Ève Cardinal seconde.

### 4. Adoption du procès-verbal du mois de <sup>avril 2017</sup> ~~mai 2016~~

Adoption proposée par Simon Chavarie secondée par Geneviève Vigneault

### 5. Parole au public

Non applicable

### 6. Points de la présidente

#### 6.1 Formation des parents

Sécurité médias sociaux. Mention d'une policière pour cette formation. Il existe des policiers agents sociaux.

Préparation des examens du secondaire.

Louis évoque la formation à l'usage d'internet, d'un parent (Delbie Desharnais) qui travaille avec Telus.

Idée que l'argent soit déjà engagé au préalable pour l'an prochain.

## **6.2 Vérification des adresses (1<sup>re</sup> année)**

Trois personnes ont signalé qu'elles quittaient pour l'an prochain.

Les classes sont pleines à 2 fois 23. Le maximum est 48. Six personnes hors quartier et une personne du quartier avait dû se faire dire de partir. L'enfant du quartier est réintégré mais pas de possibilité de réintégrer les élèves en libre choix d'autant qu'il y a des hypothèses de redoublement. Geneviève Vigneault propose de devoir faire cela chaque fois que la question de déplacer des élèves hors quartier se pose.

## **6.3 Autres suivis**

La porte barrée (pour les retards) a été dissuasive pendant quelque temps. Cela pourrait être maintenu.

Geneviève Vigneault pose la question du traiteur. On pourrait réévaluer en janvier 2018.

Carmen Chevalier suggère que la variété des jus soit par exemple réévaluée.

Maude Boutet pose la question du positionnement de la CSDM par rapport à *13 reasons why*. Louis Laroche évoque le fait que la consigne était de ne pas exploiter la série à des fins didactiques. Mathieu Lachance dit que la CSDM recommandait de ne pas évoquer ça en grand groupe. Geneviève Cardinal souligne le fait qu'il ne s'agissait pas de le regarder en groupe. La question doit être abordée individuellement. Maude Boutet souligne le fait que les enfants sont confrontés à ça et qu'il faut éviter de se mettre la tête de la sable. Le seul espace dans lequel les enfants peuvent discuter ça c'est entre eux.

Cela soulève de nouveau la question des appareils électroniques à l'école.

Mathieu Lachance souligne que les enfants peuvent toujours s'adresser à leur professeur. Dominique Sterlin avance que les enfants n'iront pas voir leur professeur et n'iront pas chercher d'eux-mêmes la ressource.

Elisabeth Vallet suggère de traiter le problème à travers la thématique de l'intimidation à l'école et le libre accès aux appareils électroniques. On pourrait vérifier les filtres parentaux et mettre sur pied une rencontre avec les policiers.

## **7. Points du directeur**

### **7.1 Matériel didactique et cahiers d'exercices-à approuver**

La liste de matériel scolaire sera envoyée à Brault et Bouthillier. Geneviève Vigneault propose l'adoption et Marie-Ève Cardinal appuie.

### **7.2 Entrée progressive-à approuver**

L'horaire d'entrée progressive pour les élèves du préscolaire : Simon Chavarie propose, Geneviève Vigneault seconde.

### **7.3 Autorisation de sortie dans le quartier-à approuver**

Maude Boutet pose la question d'une autorisation de principe pour les activités pédagogiques hors école. Il est peut-être possible explique Geneviève Vigneault d'obtenir une autorisation de principe. Louis Laroche estime que l'on pourrait vérifier avec la CSDM que une autorisation de principe est

légale et assure les couvertures d'assurance nécessaires. Geneviève Vigneault propose l'adoption et Maude Boutet seconde.

#### **7.4 Code de vie-à approuver**

Mathieu Lachance propose le nouveau code de vie. Geneviève Vigneault demande quelles sont les conséquences. Dominique Sterlin explique la différence entre règlements et code de vie. Geneviève Vigneault demande à voir les règlements et le code de vie simultanément avant d'approuver le code de vie. Maude Boutet souligne que ça va être une occasion de rappeler les règlements.

Mathieu Lachance explique qu'il y aura une explication verbale, modélisation avec pratiques guidées avec des élèves plus autonomes, renforcer et récompenser. Exemple un concours de slogans sur la politesse qui vont décorer les portes (concours de la porte polie). On va inclure dans le temps du service de garde du temps pour agencer le règlement des conflits. Le comité a essayé de planifier jusqu'au mois de janvier pour mettre l'accent sur le fait que c'est important.

Le comité inclut trois professeurs, deux membres du service de garde et le directeur.

#### **7.5 Plan de lutte à l'intimidation-discussion, évaluation**

Présentation du plan par Mathieu Lachance. Pas de TES, et la psycho éducatrice n'a pas de temps donc il n'y a personne pour aller en classe. Elisabeth Vallet explique que l'intimidation est réelle et présente. Dominique Sterlin explique qu'avec ces difficultés, on pourrait identifier les ressources nécessaires. Geneviève Vigneault explique que l'on pourrait systématiser certaines interventions avec les ressources disponibles. Dominique Sterlin explique que dans les années précédentes il y avait des interventions policières pour tous les cycles. Elle pose la question d'un budget pour des pièces de théâtre ou des interventions à tous les cycles. Pour Geneviève Vigneault, cela permet de poser des jalons. Elle pose également la question de l'existence d'un comité spécifiquement dédié, notamment pour trouver d'autres intervenants pour appuyer cette démarche, pour des événements au cours de l'année et récurrents d'une année à l'autre. Peut-on améliorer la procédure de plainte demande Geneviève Vigneault : existe-t-il du partage de connaissance au niveau de la CSDM. Oui dit Mathieu Lachance, avec les CP qui peuvent intervenir. La question de la mobilisation des ressources est centrale ici.

Maude Boutet souligne les limites du renforcement positif dans le cas de comportements problématiques et récurrents.

Il n'y a pas de partage d'information à l'heure actuelle d'un jour à l'autre et d'un groupe à l'autre donc : mise en place d'un registre pour transmettre l'info. La discussion sur ce point est reportée à la prochaine fois.

#### **7.6 Bilan sorties**

83% des dépenses ont été réalisées.

#### **7.7 Retour sur l'expo**

Le thème de l'expo était porteur. L'encan a rapporté 410 dollars. L'usage du velcros était utile. La nouvelle professeure d'art plastique s'est beaucoup investie. Les disciplines de danse et art dramatique sont dissociées désormais.

#### **7.8 Budget**

Il reste des subventions à être versées au service de garde. Les transferts seront à approuver au prochain CÉ.

### **7.9 Horaire dernier cé et bénévoles**

Le prochain CÉ aura lieu le 14 juin. 16 à 18h pour la fête de bénévoles et le CÉ commencerait à 18h.

## **8. Points des enseignants**

### **8.1 Sorties éducatives (approbation)**

Louis Laroche parle de faire un échange avec expérience Canada. Geneviève Vigneault approuve et Maude Boutet seconde.

### **8.2 Informations du service de garde**

Carmen Chevalier présente les sorties. Le CÉ vérifie le principe d'alternance présence à l'école et sorties et constance des coûts. Simon Chavarie propose l'adoption et Maude Boutet seconde. Le service de garde émettra le calendrier. Il y aura un changement de tarif tel qu'annoncé à la colonne à l'intention pour l'année 2017-2018.

Le pique-nique du service de garde aura lieu le 21 juin.

### **8.3 Projet de contenu pour la prochaine réunion**

- faire le suivi sur les sorties
- faire le suivi sur les repas fournis par le traiteur (jus etc)
- faire le suivi sur la venue de policier set intimidation
- faire le suivi le code de vie et les règlements à approuver
- faire un suivi sur le plan d'intimidation
- transfert de fonds à approuver au prochain CÉ